

**LES AIDES À L'EMBAUCHE  
DES ALTERNANTS SONT PROLONGÉES  
JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2022 !**

**JUSQU'À 8 000 €**



**N'ATTENDEZ PLUS !**  
RECRUTEZ VOTRE FUTUR ALTERNANT !



# AIDE AU RECRUTEMENT D'ALTERNANTS

## De quoi s'agit-il ?

Le **ministre du Travail** a annoncé la prolongation de l'aide exceptionnelle mise en place pour soutenir l'alternance. Cette **aide financière** de l'État et des collectivités est destinée à favoriser le recrutement des alternants et faciliter leur insertion professionnelle. Ce dispositif est reconduit **jusqu'au 31 décembre 2022** et concerne le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Cette aide est valable pour tous les contrats signés avant le 31 décembre 2022, même si la date d'effet est postérieure au 31 décembre 2022.

Exemple : un contrat signé avant le 31 décembre, avec une date d'effet au 2 janvier, permet aux entreprises de bénéficier de ce dispositif.

## Qui peut en bénéficier ?

**Tous les alternants (jusqu'à 29 ans) en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation**

- Préparant un diplôme allant du CAP au Master.

**Les entreprises de moins de 250 salariés**

- Versée sans condition.

**Les entreprises de plus de 250 salariés**

- À la condition qu'elles s'engagent à atteindre le seuil de 5% de salariés en contrats favorisant l'insertion professionnelle et l'alternance en 2021 **OU** à avoir au moins 3% d'alternants dans leur effectif en 2021 et avoir connu une progression de 10% par rapport à 2020.

## Quel montant ?

**5 000 €**

pour les alternants mineurs

**8 000 €**

pour les alternants majeurs

## Quelles formations à l'ISME ?

Ce dispositif s'applique à tous nos **BTS, BACHELORS** et **MASTÈRES** dans les 4 pôles de formations.



**Commerce  
& Management**



**Communication,  
Marketing & Digital**



**Gestion  
& Finance**



**Ressources  
Humaines & Administration**



**Votre contact nantais :** Tom LADROITTE - 07 60 21 48 89 - t.ladroitte@isme.fr  
**Votre contact rochelais :** Camille SCIARE - 06 12 20 06 93 - c.sciare@isme.fr

ISME Nantes : 6 rue du Moulin de la Halveque, 44300 Nantes - 02 40 50 56 37  
ISME La Rochelle : 2 rue Joseph Cugnot - 17180 Périgny - 05 46 44 69 35